

**Décision n°FDC31-OPPOSITION CONVICTIONS PERSONNELLES-HAMEURY/SCI DOMAINE DES
CONTES-VILLAUDRIC-2023-14**

Fixant la liste des terrains à retirer du territoire de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de VILLAUDRIC au nom de convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse

Vu les articles L. 422-10 à L. 422-15, L. 422-18 à L. 422-20 du code de l'environnement,

Vu les articles R. 422-24, R. 422-42 à R. 422-44, R. 422-52 à R. 422-59 du code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 1973 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC,

Vu l'arrêté du 14 janvier 1972 fixant la liste des terrains soumis à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC,

Vu la demande envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception reçue le 5 août 2022 par madame HAMEURY-PERRAULT et la SCI DOMAINE DES CONTES sollicitant au nom de ses convictions personnelles opposées à la pratique de la chasse, le retrait de leurs propriétés du territoire de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC,

Vu les justificatifs de propriété de madame HAMEURY-PERRAULT et la SCI DOMAINE DES CONTES,

Vu l'échéance quinquennale de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC dont la date est fixée au 27 février 2023,

Vu la demande d'avis adressée au Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC,

Sur proposition du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne,

DECIDE

Article 1 : Les terrains de madame HAMEURY-PERRAULT et la SCI DOMAINE DES CONTES situés sur la commune de VILLAUDRIC tels que listés ci-après, ne sont plus soumis à l'action de chasse de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC sur le fondement du 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement.

- **Liste des parcelles : voir Annexe 1 ci-jointe**
- **Cartographie : Voir Annexe 2 ci-jointe**

Commune: VILLAUDRIC	Superficie de l'opposition
Section C : voir annexe 1	20HA 55 A

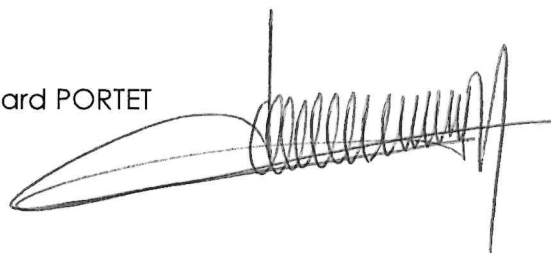
Article 9 : Une copie de la décision sera adressée à madame HAMEURY-PERRAULT, la SCI DOMAINE DES CONTES et au Président de l'Association Communale de Chasse Agréée de VILLAUDRIC.

Article 10 : Conformément au R.422-40 du Code de l'Environnement, la présente décision fera l'objet d'un affichage dans la commune de VILLAUDRIC aux emplacements utilisés habituellement par l'administration. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par le maire. La décision sera publiée au répertoire des actes officiels de la fédération départementale des chasseurs.

À Carbonne le 25 octobre 2023

Le Président de la Fédération Départementale
des Chasseurs de la Haute-Garonne

Jean-Bernard PORTET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping initial 'J' followed by a series of vertical, wavy lines that resemble a stylized 'B' or a series of connected loops, ending with a vertical stroke.

Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne

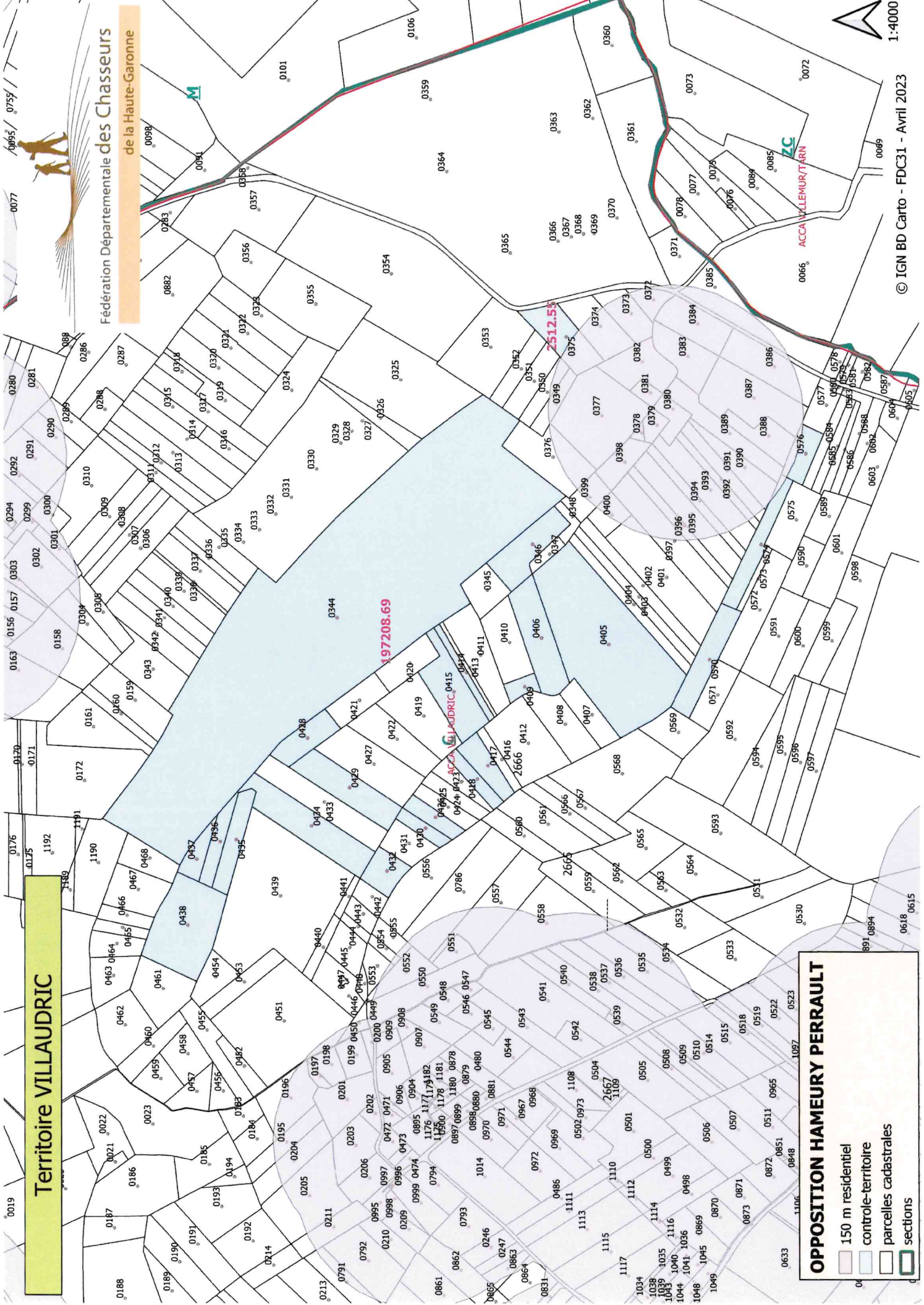
23 chemin de Laveran, CS 90002, 31390 CARBONNE

Tél. : 05.62.71.59.39 E-mail : fdc31@chasseurdefrance.com

ANNEXE 1**Décision n°FDC31-OPPOSITION CONVICTIONS PERSONNELLES-
HAMEURY/SCI DOMAINE DES CONTES-VILAUDRIC-2023-14**

Nom de la commune	Numéro de parcelle	Lieu dit	Contenance (m2)
VILAUDRIC	31581 C 344	PAN DOULE	108970
VILAUDRIC	31581 C 346	PAN DOULE	4268
VILAUDRIC	31581 C 375	PETUSOUETRATICHOU	4082
VILAUDRIC	31581 C 405	PETUSOU	23384
VILAUDRIC	31581 C 406	LA PAN DOULE	5367
VILAUDRIC	31581 C 409	LA PAN DOULE	933
VILAUDRIC	31581 C 414	LA PAN DOULE	1092
VILAUDRIC	31581 C 415	LA PAN DOULE	5124
VILAUDRIC	31581 C 417	LA PAN DOULE	2353
VILAUDRIC	31581 C 418	LA PAN DOULE	1434
VILAUDRIC	31581 C 426	LA PAN DOULE	1585
VILAUDRIC	31581 C 428	LA PAN DOULE	2718
VILAUDRIC	31581 C 429	LA PAN DOULE	5023
VILAUDRIC	31581 C 430	LA PAN DOULE	1232
VILAUDRIC	31581 C 432	LA PAN DOULE	1952
VILAUDRIC	31581 C 434	LA PAN DOULE	6709
VILAUDRIC	31581 C 435	LA PAN DOULE	2775
VILAUDRIC	31581 C 436	LA PAN DOULE	1952
VILAUDRIC	31581 C 437	LA PAN DOULE	1509
VILAUDRIC	31581 C 438	LA PAN DOULE	8905
VILAUDRIC	31581 C 561	TAMBOURET	4243
VILAUDRIC	31581 C 570	TAMBOURET	4144
VILAUDRIC	31581 C 574	TAMBOURET	3590
VILAUDRIC	31581 C 576	TAMBOURET	2201

205545,00



Territoire VILLAUDRIC

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Haute-Garonne

OPPOSITION HAMEURY PERRAULT

- 150 m résidentiel
- contrôle-territoire
- parcelles cadastrales
- sections